



Autrement Solidaires

Parce que la solidarité n'est plus une option

CSE du 16/02/2021

Encore une « adaptation » des périmètres de DGA...

Cette fois-ci cela impacte les DGA de Charenton, DGA de Créteil et DGA de Vincennes, appartenant aux Directions Régionales Val de Marne Ouest (VDMO) et Val de Marne Est (VDME).

- Perte du poste de DGA sur la DGA Charenton qui elle-même disparaît.
- Regroupement de la DGA de Charenton avec les DGA de Créteil et de Vincennes.
- Transfert de l'agence de Charenton 507 (DR VDMO) vers la DGA de Vincennes appartenant à la DR VDME.
- Les 5 autres agences (Maisons Alfort Leclerc 547 / Maisons Alfort Charentonneau 890 / Maisons Alfort Mairie 741 / Alfortville Mairie 583 / Alfortville Grand Ensemble 886) et l'espace PRO de Maisons Alfort 40257 seront rattachés à la DGA de Créteil.
- La DGA Créteil va donc changer de nom pour devenir la DGA Maisons Alfort Créteil et sera composée de 12 points de vente.
- Neutralisation de l'impact sur la RVP prévue pour l'agence de Charenton qui perd son agence rattachée (LCL Ecole Vétérinaire). Un impact à priori modéré sur le PNB Commissions.
- L'impact de la RVP sur les fonctions support (effectifs de la DR) va être étudié.
- Si les animations annuelles (Trophées) devaient être remises en place, on tiendrait compte des rééquilibrages entre DR pour ne léser personne.

Doit-on s'attendre à la future fusion de ces 2 DR ? le suspens reste entier !

Encore une fois, AS déplore et condamne la disparition de bon nombre de postes.

Le point Covid

- Situation plutôt stable depuis 15 jours.
- Le protocole sanitaire est désormais de 2m de distance entre 2 personnes.
- LCL fournit les masques chirurgicaux pour les salariés, il faut donc privilégier leur utilisation à celle des masques en tissu lors des déplacements des collaborateurs dans les transports en commun.
- Les intervenants (Logisticien, Inspection Générale, Maintenance Dédiée etc...) viennent en déduction de la jauge clients autorisée dans l'agence.
- Pour les Centres Commerciaux, 7 agences sont fermées.
 - Repli des moyens de paiement dans les agences de proximité.
 - Repli des équipes dans les agences de proximité si respect de la jauge capacitaire sinon travail à distance.
- La jauge capacitaire est en fonction du nombre de places assises (et pas plus de 6 clients au maximum) dans l'agence donc attention au repli de 1 ou 2 agences dans les agences de proximité.
- Si suite à un repli, l'agence passe à plus de 10 collaborateurs, le travail à distance n'est plus d'1 jour mais de 2 jours/semaine.
- LCL ne souhaite toujours pas prévenir les clients qui auraient été en contact avec un collaborateur positif au COVID (même s'ils ont été en RDV avec lui jusqu'à 48h avant).
- **Vérification de l'identité des clients avec port du masque :**
 - La règle est d'identifier le client.
 - Le cas échéant, il faut lui demander de retirer ponctuellement son masque pour l'identifier.
 - Pour rappel un cas contact c'est moins d'1m de distance pendant plus de 15mn.
 - Suite au risque d'usurpation d'identité au moyen d'une fausse pièce, il faut toujours vérifier la Pid au CEC.
- **Les mesures de travail à distance sont reconduites.**
- **Les mesures de remboursement des IK sont aussi reconduites pour les personnes prenant habituellement les transports en commun.**
- Agences de -10 personnes : 1j/semaine
- Agences de +10 personnes : 2j/semaine
- Il faut éviter que le samedi, tous les collaborateurs soient présents dans l'agence.
- Petites agences : fermeture 1j/semaine pour permettre le travail à distance.
- Les personnes en temps partiel ne bénéficient pas du jour de travail à distance sauf si 2 jours de travail à distance avec TP au 4/5^{ème} il y aura 1 jour de travail à distance.
- ATTENTION : Les collaborateurs doivent ramener leur ordinateur chez eux, y compris sur leur lieu de vacances car en cas de risque d'impossibilité de reprendre le travail (confinement hors de leur domicile, impossibilité de rentrer etc...), ils doivent être en capacité de travailler à distance.

Toute l'équipe d'Autrement Solidaires reste à vos côtés.

N'oubliez pas les gestes barrières